



DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT ET DES ENTREPRISES

2016/2017

L'OFFRE DE SERVICES DE LA
CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE



Chambre de Métiers d'Alsace

WWW.CM-ALSACE.FR

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE

Réunions d'information Créateurs-Repreneurs	014/16
Repreneur ou créateur - Entretien de cadrage	015/16
Stage de Préparation à l'Installation (SPI).....	016/16
Aide à l'obtention d'une garantie de prêt bancaire	017/16
Accompagnement au montage de projet de création ou reprise d'entreprise (Dispositif Nacre - Phase 1).....	018/16
Accompagnement pour l'obtention d'un prêt à taux 0 % (Dispositif Nacre - Phase 2).....	019/16
Accompagnement de la jeune entreprise sur 3 ans (Dispositif Nacre - Phase 3)	020/16
Suivi des jeunes entreprises.....	021/16

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE

Conseil en développement d'entreprise	001/16
Conseil micro-entreprise.....	002/16
Pré-diagnostic d'entreprise DAG.....	003/16
Conseil entreprise en difficulté ou sinistrée	004/16
Financement participatif (crowdfunding).....	005/16
Aide à l'implantation d'entreprises artisanales	006/16
Aide à la mise aux normes	007/16
Aide à la labellisation.....	008/16
Accès au numérique.....	009/16
Accès aux marchés publics	010/16
Certificat électronique (Certimétiers Artisanat).....	011/16
Accès au transfrontalier et à l'international.....	012/16
Accès à la réduction des coûts par l'économie circulaire	013/16
Suivi artisan bénéficiaire du RSA.....	045/17

CÉDER SON ENTREPRISE

Entretien cadrage transmission	022/16
Pack Transmission	023/16
Diffusion d'annonces ciblées	044/16

S'IMPLANTER OU SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE

Aide à la réalisation de projets collectifs.....	024/16
Services à l'implantation d'entreprises artisanales.....	025/16
Foire européenne de Strasbourg et Foir'Expo de Mulhouse.....	026/16
Rendez-vous chez les artisans.....	027/16
Les vitrines de Mulhouse.....	028/16

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



RÉUNIONS D'INFORMATION CRÉATEURS-REPRENEURS

OBJECTIF

Vous désirez vous situer par rapport à la démarche de création ou de reprise d'entreprise artisanale ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace organise plusieurs fois par mois, sur tout le territoire alsacien, des réunions d'information lors desquelles sont abordés les points ci-dessous.

1. L'artisanat en Alsace,
2. Le parcours du créateur,
3. Le profil du créateur,
4. La réglementation,
5. L'approche commerciale,
6. Les éléments financiers,
7. Le statut juridique,
8. Les formalités,
9. Les aides.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Chambre de Métiers d'Alsace : Schiltigheim, Colmar et Mulhouse + sites délocalisés
 Durée : 2-3 heures
 Réunions d'informations collectives sans inscription

CONTACTS

Service Info Conseil Client :

Schiltigheim :
 Espace Européen de l'Entreprise
 30 avenue de l'Europe
 Tél. 03 88 19 79 79
 cma.67@cm-alsace.fr

Colmar :
 13 avenue de la République
 Tél. 03 89 20 84 50
 cma.colmar@cm-alsace.fr

Mulhouse :
 12 boulevard de l'Europe
 Tél. 03 89 46 89 00
 cma.mulhouse@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne concernée par un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale

TARIF

Gratuit pour le porteur de projet



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
 Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr »



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



REPRENEUR OU CRÉATEUR ENTRETIEN DE CADRAGE

OBJECTIF

- Vous souhaitez de l'aide pour définir votre projet ?**
- Vous recherchez de l'information sur les formalités, la réglementation et les aides en abordant les aspects financiers, juridiques, fiscaux, sociaux et commerciaux ?**
- Vous souhaitez obtenir des outils de travail ?**

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace établit une synthèse de votre projet de départ.

Elle vérifie les qualifications nécessaires, vous informe sur les normes métiers, contraintes environnement-hygiène-sécurité et détaille les aides possibles.

Elle vous propose des stages en gestion, commercialisation, réseaux sociaux et numérique, etc.

Pour les repreneurs, la CMA analyse les éléments fournis par le cédant.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien avec le porteur de projet

Le calendrier et programme des stages de gestion, le plan de travail préparatoire, les éléments financiers prévisionnels, l'argumentaire projet, la fiche métier « environnement, hygiène, sécurité », le guide de l'artisan

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale

TARIF

GRATUIT
Action co-financée par le Fonds Social Européen et la Chambre de Métiers d'Alsace



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.

Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION (SPI)

OBJECTIF

Vous souhaitez suivre une formation préalable à la création – reprise d'une entreprise artisanale ?

DESCRIPTION

Le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) permet au futur artisan de choisir son statut juridique, fiscal et social de son installation et de comprendre les techniques de prévision financière et de pilotage de la future entreprise.

La Chambre de Métiers d'Alsace propose dans le cadre de cette formation un programme complet et adapté comprenant la présentation de la CMA et de ses services, l'entreprise et son environnement (formalités – réglementations – contrats de bail), les formes juridiques, la protection sociale, la fiscalité des entreprises, la démarche commerciale, la faisabilité financière (plan de financement – compte de résultat prévisionnel – trésorerie) ainsi qu'une partie présentation et évaluation des projets.

La formation inclut un entretien de positionnement personnalisé pré et post-stage destiné à faire le point avec le stagiaire sur l'état d'avancement du projet.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Chambre de Métiers d'Alsace : sites de Schiltigheim, Colmar, Mulhouse
30 heures réparties sur 5 journées (hors jours fériés et cas particuliers)

Dossier pédagogique, guide de l'artisan débutant, plan de travail personnalisé, facture et attestation de stage

CONTACT

Renseignements et inscription à la Chambre de Métiers d'Alsace sur www.cm-alsace.fr et sur les sites de Schiltigheim, Colmar, Mulhouse

Schiltigheim :
Espace Européen de l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
Tél. 03 88 19 79 79
cma.67@cm-alsace.fr

Colmar :
13 avenue de la République
Tél. 03 89 20 84 50
cma.colmar@cm-alsace.fr

Mulhouse :
12 boulevard de l'Europe
Tél. 03 89 46 89 00
cma.mulhouse@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale

TARIF*

281 € pour l'année 2017 (possibilité de prise en charge : nous consulter)

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de la Chambre de Métiers d'Alsace.



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



AIDE À L'OBTENTION D'UNE GARANTIE DE PRÊT BANCAIRE

OBJECTIF

Vous souhaitez
obtenir une garantie
bancaire ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace associe son expertise à celle de la SIAGI, société de caution mutuelle, pour permettre aux artisans d'obtenir une garantie de prêt bancaire.

Intérêts : gain de temps – accompagnement dans la formulation de son projet – maximiser ses chances de réussite.

Quelles sont les étapes pour obtenir une pré-garantie SIAGI ?

- 1/ Un conseiller de la Chambre de Métiers analyse le projet.
- 2/ Une pré-validation du dossier est réalisée à partir des éléments du dossier en fonction des informations fournies par le dirigeant.
- 3/ Une aide au montage du dossier de demande de garantie financière à la SIAGI est destinée à faciliter l'accès au crédit bancaire.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien à la CMA ou en entreprise
Durée : varie selon le dossier

Dossier de présentation du dirigeant
complet avec un prévisionnel et
descriptif du projet : étude de marché
et étude financière

CONTACT

- Chargé de développement
économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services
Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur/repreneur ou artisan
immatriculé à la CMA dont le chiffre
d'affaires ne dépasse pas 20
millions d'euros

TARIF

Gratuit dans le cadre du dispositif
pré-garantie SIAGI



Le « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants
d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancé par l'Union européenne dans
le cadre du Fonds social européen.



REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DE PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISE (DISPOSITIF NACRE - PHASE 1)

OBJECTIF

Vous souhaitez de l'aide pour formaliser votre projet ? En abordant les aspects financiers, juridiques, fiscaux, sociaux et commerciaux ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous propose un accompagnement avec l'un de ses chargés de développement économique.

Elle vous aidera à rédiger un descriptif détaillé de votre projet et réalisera avec vous un prévisionnel financier de votre activité sur 3 ans.

Ces éléments vous permettront de réaliser une présentation efficace du projet auprès de différents interlocuteurs (banques, comités d'agrément, etc.).

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien à la CMA
Maximum 6 heures de conseil

Argumentaire projet et prévisionnel d'activité

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires de minima sociaux
Jeunes de moins de 26 ans
Public complémentaire, nous consulter

TARIF

Gratuit pour le porteur de projet dans le cadre du dispositif NACRE



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

Avec le soutien financier et scientifique de la Région Grand Est



Chambre de Métiers d'Alsace

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



ACCOMPAGNEMENT POUR L'OBTENTION D'UN PRÊT À TAUX 0% (DISPOSITIF NACRE - PHASE 2)

OBJECTIF

Vous souhaitez obtenir un prêt personnel à taux 0% et disposer d'un soutien technique dans vos démarches auprès des banques ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace réunit une fois par mois un comité d'experts devant lequel vous présenterez votre projet. Ce comité décidera de vous accorder ou non le prêt demandé.

La CMA vous accompagne dans la préparation de votre présentation.

Il faut transmettre au comité les pièces suivantes pour la présentation du projet :

- l'argumentaire projet + pièces justificatives,
- l'attestation de la banque indiquant les montants des prêts bancaires envisagés,
- le plan de financement,
- le budget prévisionnel,
- la pièce d'éligibilité au dispositif NACRE,
- le bilan du cédant en cas de reprise.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Examen en comité NACRE

Préconisations du comité NACRE
Argumentaire projet si entrée directe en phase 2

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires de minima sociaux
Jeunes de moins de 26 ans
Public concerné, nous consulter

TARIF

Gratuit pour le porteur de projet dans le cadre du dispositif NACRE



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

Avec le soutien financier et scientifique de la Région Grand Est



Chambre de Métiers d'Alsace

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNE ENTREPRISE SUR 3 ANS (DISPOSITIF NACRE - PHASE 3)

OBJECTIF

Vous souhaitez bénéficier d'un suivi de votre activité pendant les trois premières années ? Et augmenter vos chances de réussite !

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous permet de bénéficier d'un suivi gratuit pendant 3 ans après votre installation, réalisé par l'un de ses chargés de développement économique.

Ce conseiller pourra vous aider à mettre en place des outils de suivi et de pilotage de votre entreprise.

La CMA vous donnera la possibilité ainsi de contrôler régulièrement votre marge, rentabilité, chiffre d'affaires et trésorerie afin de pérenniser votre activité.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien avec le chef d'entreprise à raison d'un RDV tous les trimestres la 1^{ère} année et d'un entretien tous les semestres les années 2 et 3

Outils de pilotage de l'entreprise

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Chef d'entreprise ayant bénéficié d'un prêt Nacre phase 2

TARIF

Gratuit pour le chef d'entreprise dans le cadre du dispositif NACRE



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document. Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

Avec le soutien financier et scientifique de la Région Grand Est



Chambre de Métiers d'Alsace

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



SUIVI DES JEUNES ENTREPRISES

OBJECTIF

**Vous souhaitez
avoir tous les
outils et l'expertise
nécessaire pour
pérenniser votre
entreprise dans le
temps et prévenir
les difficultés ?**

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous propose un accompagnement sur trois ans (entretien individuel) à fréquence régulière qui permettra d'aborder différents sujets tels que :

- l'élaboration d'outils de gestion et de tableaux de bord,
- la réflexion sur la stratégie de l'entreprise,
- les domaines juridique, social, fiscal et commercial notamment.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien dans l'entreprise ou à la CMA

Outils de gestion en format Excel pouvant être utilisés par le plus grand nombre

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise artisanale non bénéficiaires du dispositif NACRE, après le démarrage de leur projet et avant leur 5^{ème} année d'exercice

TARIF

Gratuit pour l'entreprise



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



CONSEIL EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

OBJECTIF

Vous avez un projet de développement d'entreprise ? Vous souhaitez éclairer vos ambitions, partager vos idées et vous faire accompagner dans la réflexion de ce projet ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace propose d'évaluer la faisabilité de votre projet et, le cas échéant, vous aide à le mettre en œuvre.

Nous conseillons l'entreprise sur les points suivants :

- gestion financière (seuil de rentabilité, coût de revient, taux horaire, mise en place d'indicateurs de suivis,...),
- aspects commerciaux et marketing (moyens de communication, suivi des clients, facturation, ...),
- gestion des ressources humaines (formation, apprentissage, management, documents obligatoires,...),
- analyse du projet de développement (réalisation d'un business plan, d'un prévisionnel, recherche des aides possibles et des possibilités de financement,...),
- analyse de l'opportunité du changement de statut juridique pour une optimisation sociale et fiscale.

Les conseils sont individuels et peuvent mener vers des formations et conseils spécialisés.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Durée : varie selon le besoin

Synthèse d'entretien avec préconisations
Entretien à la CMA et/ou dans l'entreprise

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

- Suivi individuel :
- diagnostic des besoins (2h) et premier déplacement offerts
 - tarif horaire 40 € HT
 - + forfait déplacement unique par RDV 30 € HT

Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



CONSEIL MICRO-ENTREPRISE

OBJECTIF

Vous êtes micro-entrepreneur et vous souhaitez réévaluer la situation de votre entreprise ?

Vous avez des projets de développement et vous envisagez de réaliser des investissements ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace propose un diagnostic préliminaire pour connaître la situation de l'entreprise et valider le choix d'exercer en micro-entreprise (état des connaissances sur ce régime fiscal, état de santé de la micro-entreprise, ...).

Elle apporte ensuite des conseils sur le développement de l'activité (marketing, commercial, gestion, communication,...).

Si besoin, elle réalise une projection et une analyse de l'opportunité du changement de régime fiscal (établissement d'un prévisionnel permettant de valider définitivement le changement du régime fiscal voire du statut juridique de l'entreprise).

**MODALITÉS,
LIEU, DURÉE,
CARACTÉRISTIQUES
TECHNIQUES**

Entretien à la CMA

Synthèse comparative micro-entreprise / entreprise au réel

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Toute micro-entreprise immatriculée à la CMA

TARIF

Pris en charge par la CMA

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



PRÉ-DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE DAG*

OBJECTIF

**Vous souhaitez évaluer l'état de santé de votre entreprise, repérer les points qui peuvent poser problème ou les sources possibles d'amélioration ?
Vous recherchez une évaluation neutre, objective et confidentielle ?**

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace propose lors d'un entretien individualisé un pré-diagnostic qui permet de faire un point dans les domaines clés suivants :

- 1/ gestion administrative et financière (suivi des éléments financiers, gestion de trésorerie, fixation des prix de vente),
- 2/ commercial et marketing (connaissance des concurrents, des clients, démarches commerciales mises en places ou prévues),
- 3/ production, achats et approvisionnements (négociation fournisseurs, suivi des stocks, réglementation en vigueur...),
- 4/ gestion des ressources humaines (besoin en personnels, organisation, et formations),
- 5/ avenir de l'entreprise (projet de développement, évolution du carnet de commandes, etc.).

*Diagnostic d'Approche Globale

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien en entreprise, diagnostic et restitution

Durée : 1 heure 30 de diagnostic

Synthèse d'entretien avec préconisations

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

Pris en charge par la CMA

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



CONSEIL ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU SINISTRÉE

OBJECTIF

Vous rencontrez des difficultés financières, économiques ou votre entreprise a subi un sinistre ?

DESCRIPTION

À vos côtés, la Chambre de Métiers d'Alsace vous aide à trouver des solutions adaptées.

Nos services :

- un diagnostic de l'entreprise : situation financière, carnet de commande, relation banque et perspectives envisagées,
- une information et une orientation vers les dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté (médiateur du crédit, centre d'information sur la prévention notamment),
- si besoin, une saisine du médiateur du crédit,
- la réalisation d'un prévisionnel dans le cadre d'une demande de crédit ou d'un échelonnement de remboursement de dette,
- en cas de sinistre : l'orientation vers les différents organismes pouvant aider l'entreprise (assurance ou RSI par exemple), l'appui à la recherche d'un nouveau local, la mise en relation avec d'autres artisans pour faciliter l'entraide, etc...

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA rencontrant des difficultés ou subissant un sinistre (incendie, vol, dégât des eaux, catastrophes naturelles, décès, ...)

TARIF

Pris en charge par la CMA

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien en entreprise ou à la CMA

Durée : selon les besoins

Synthèse d'entretien avec préconisations

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



FINANCEMENT PARTICIPATIF (crowdfunding)*

OBJECTIF

Vous recherchez des financements pour votre projet ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace aide les entreprises artisanales à recourir au financement participatif (en complément d'autres solutions de financement possibles).

La Chambre de Métiers d'Alsace propose régulièrement des actions individuelles et collectives dédiées :

- conseil individualisé : étude du projet, vérification des pré-requis numériques, orientation vers la plate-forme la mieux adaptée (dons avec contreparties avec KissKissBankBank, prêts sans intérêts avec Hellomerci ou prêts avec intérêts avec Lendopolis), accompagnement avant, pendant et après la collecte,
- réunions d'information,
- formations courtes dans le domaine de la communication numérique.

*Le financement participatif est un nouveau mode de financement de projets par la foule. Il permet de récolter des fonds auprès d'un large public en vue de financer un projet, de tester l'activité projetée et de communiquer avant le lancement de l'entreprise.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien en entreprise ou à la CMA

Inscription sur la plateforme de financement participatif retenue

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou artisan immatriculé à la CMA

TARIF

Suivi individuel :

- diagnostic des besoins (2h) et premier déplacement offerts
- tarif horaire 40 € HT
- + forfait déplacement unique par RDV 30 € HT

Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



AIDE À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ARTISANALES

OBJECTIF

Vous recherchez un local d'activité à louer ou à acheter, un terrain pour faire construire ou toute autre solution d'immobilier d'entreprise ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace propose un accompagnement dans les projets immobiliers professionnels.

Nos missions consistent à :

- orienter vers des interlocuteurs compétents en immobilier professionnel, des programmes fonciers ou immobiliers projetés ou réalisés, des locaux vacants,
- apporter un appui à la structuration du projet immobilier (aide au montage du projet, mise en relation, simulation financière, recherche de financement...).

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Conseils et montage du dossier lors d'entretiens à la CMA

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur ou tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

Pris en charge par la CMA

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



AIDE À LA MISE AUX NORMES

OBJECTIF

Vous souhaitez connaître les différentes obligations normatives liées à l'activité de votre entreprise ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace informe et sensibilise sur :

- l'accessibilité aux personnes handicapées (handicap physique, handicap mental, handicap auditif, handicap visuel) des établissements recevant du public,
- l'hygiène,
- les obligations pour les établissements recevant du public,
- la sécurité, les risques professionnels,
- et toute autre norme.

Elle peut également rechercher des financements si nécessaire et faire la mise en relation avec des organismes spécialisés.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Visite des locaux de l'entreprise et entretien individuel avec le chef d'entreprise

La durée de la visite et de l'entretien varie selon la taille de l'entreprise

Documentation technique
Liens vers différentes sources d'information

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers
- Centre de ressources multimédia de la CMA

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

Pris en charge par la CMA

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



AIDE À LA LABELLISATION

OBJECTIF

Vous souhaitez valoriser vos produits, vos atouts et votre savoir-faire à l'aide d'un label professionnel (tels que Entreprise du Patrimoine Vivant, Eco-artisan, ...)?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace apporte les informations nécessaires et aide à monter le dossier de labellisation.

Exemple : le Label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) est un label d'excellence pour les entreprises répondant aux critères suivants :

- la détention d'un patrimoine économique spécifique issu de l'expérience manufacturière (machine, outillage, brevets, clientèle spécifique et importante),
- la mise en œuvre d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité (savoir-faire indiscutable, cursus de formation inexistant, personnel très qualifié comme un Meilleur Ouvrier de France, un Maître artisan, un Maître d'art...),
- l'attachement à un territoire (installé depuis plus de 50 ans dans sa localité, nom ou marque notoire, installé sur un bassin/site historique,...).

Les entreprises labellisées bénéficient d'autres avantages : incitations fiscales, accompagnement pour se développer à l'international et aide à l'accès au financement.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Durée : suivant le dossier
Entretien à la CMA et/ou dans
l'entreprise

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA répondant aux critères d'un label

TARIF

Pris en charge par la CMA

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



ACCÈS AU NUMÉRIQUE

OBJECTIF

Vous souhaitez :

1. progresser dans l'utilisation d'internet, gagner en aisance informatique ?
2. vous différencier à moindre coût et renforcer la performance de votre entreprise grâce aux outils numériques ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace aide à franchir le pas du monde virtuel et apporte des conseils opérationnels.

Elle propose des solutions aux problématiques suivantes :

- connaître les outils numériques disponibles, en constante évolution (veille),
- comprendre l'intérêt de ces outils pour la stratégie et la performance globale de l'entreprise (leviers de compétitivité),
- améliorer sa visibilité sur les réseaux physiques et internet : site internet, réseaux sociaux, réputation / e-Réputation, e-mailing, autres actions de communication,
- organiser la sécurité de l'entreprise (données informatiques, outils de mobilité, etc.),
- renforcer l'efficacité de l'entreprise : outils de suivi, gestion commerciale, gestion des stocks, gestion de la production, etc.

La Chambre de Métiers d'Alsace propose régulièrement des actions individuelles et collectives dédiées :

- conseil individualisé pour bâtir la stratégie numérique de l'entreprise,
- réunions d'information sur l'évolution des technologies et des usages,
- matinées thématiques : démonstrations, témoignages d'artisans,
- formations courtes : par exemple « Réaliser sa page professionnelle Facebook ».

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien en entreprise par un conseiller spécialisé en économie numérique

Durée de la visite et de l'entretien : à définir selon les besoins

Variables selon les problématiques rencontrées

CONTACT

Chargé de développement économique référent Economie Numérique :

Pascal DANIEL
03 88 19 79 36
pdaniel@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou artisan immatriculé à la CMA

TARIF*

Suivi individuel :

- diagnostic des besoins (2h) et premier déplacement offerts
- tarif horaire 40 € HT
+ forfait déplacement unique par RDV 30 € HT

Formations courtes (7heures) :

210 € (possibilité de prise en charge).

Formations flash (2 heures) : 50 € HT (60 € TTC)

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIF

Vous cherchez des informations sur les marchés publics et vous souhaitez vous développer en accédant (plus fortement) à la commande publique ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace a pour mission de faire de la commande publique un levier de développement pour les entreprises artisanales.

Considérés comme complexes et peu accessibles, les marchés publics représentent pourtant des opportunités d'affaires commerciales importantes pour les artisans.

La Chambre de Métiers d'Alsace est partenaire active du Réseau Commande Publique Alsace et propose régulièrement des actions collectives dédiées :

- réunions d'information,
- ateliers de perfectionnement,
- formations,
- événements ciblés (rencontres acheteurs...).

La CMA assure aussi un suivi individuel pour toute entreprise artisanale qui souhaite gagner des marchés publics régionaux, nationaux ou internationaux.

**MODALITÉS,
LIEU, DURÉE,
CARACTÉRISTIQUES
TECHNIQUES**

Entretien à la CMA et/ou dans l'entreprise

CONTACT

Point Info Commande Publique à la CMA :

Cécilia KIEFFER
03 88 19 79 34
ckieffer@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

Suivi individuel :
→ diagnostic des besoins (2h) et premier déplacement offerts
→ tarif horaire 40 € HT
+ forfait déplacement unique par RDV 30 € HT
Formations courtes (7heures) :
210 € (possibilité de prise en charge).
Formations flash (2 heures) : 50 € HT (60 € TTC)

Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE Certimétiers Artisanat

OBJECTIF

Vous souhaitez sécuriser vos échanges numériques ?

DESCRIPTION

Pour les artisans, inscrits au répertoire des métiers, et leurs collaborateurs, la Chambre de Métiers d'Alsace propose un outil qui permet de signer les documents électroniques et d'accéder en toute sécurité aux échanges dématérialisés.

Ce certificat réservé aux artisans vise à :

- faire des déclarations administratives via Internet, telles que déclarations fiscales, sociales (URSSAF, Net-Entreprises), les immatriculations de véhicules (SIV), etc.,
- répondre aux appels d'offre des marchés publics par voie dématérialisée,
- garantir l'intégrité de tous documents (courriels, devis, factures),
- remplacer des identifiants et mots de passe.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La commande du certificat électronique se fait directement en ligne sur :
<https://cel.certeurope.fr/commande/CERTIMETIERSARTISANAT/>

Certificat électronique sur clé USB avec obligation de remise en main propre dans nos locaux de Schiltigheim, Colmar, Mulhouse ou bureaux délocalisés (Saverne, Haguenau, Mutzig, Sélestat, Cernay, Altkirch)

CONTACT

Chargé de développement économique référent Économie numérique :

Pascal DANIEL
03 88 19 79 36
pdaniel@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

62,50 € HT (75 € TTC)
pour 2 ans

Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique



GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



ACCÈS AU TRANSFRONTALIER ET À L'INTERNATIONAL

OBJECTIF

Vous cherchez des informations (réglementation, fiscalité, droit du travail...) sur les marchés frontaliers et vous souhaitez vous développer en accédant plus facilement aux marchés étrangers (Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique).

DESCRIPTION

Pour faciliter le business et les échanges transfrontaliers pour les artisans, la Chambre de Métiers informe sur la réglementation à respecter et les formalités à accomplir pour les prestations de services, chantiers et ventes en Allemagne, Belgique, Luxembourg ou en Suisse.

La Chambre de Métiers d'Alsace propose régulièrement des actions individuelles et collectives dédiées :

- conseil individualisé : guides d'approche du marché et informations réglementaires,
- réunions d'information sur les formalités pour travailler dans les pays voisins,
- matinées thématiques : RDV métiers, pays ou opérateurs (douanes, financement...),
- formations courtes : « accéder au marché suisse » et « en route vers l'export »,
- missions collectives avec nos partenaires de la CCI Alsace Export : salons et rencontres acheteurs.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF*

Suivi individuel :
 → diagnostic des besoins (2h) et premier déplacement offerts
 → tarif horaire 40 € HT + forfait déplacement unique par RDV 30 € HT

Formations courtes :
 210 € (possibilité de prise en charge).

Missions collectives payantes (possibilité de subvention).

Autres événements : gratuité ou participation forfaitaire.

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien à la CMA et/ou dans l'entreprise
 Durée de la visite et de l'entretien : à définir

Diagnostic export, variable selon les problématiques rencontrées

CONTACTS

Chargée de développement économique référente
 Transfrontalier / Export :

Cécilia KIEFFER
 03 88 19 79 34
 ckieffer@cm-alsace.fr

GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



ACCÈS À LA RÉDUCTION DES COÛTS PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIF

Vous souhaitez produire plus et mieux en consommant moins et réduire les coûts de votre entreprise grâce à l'économie circulaire ?

DESCRIPTION

L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ? C'est passer d'un fonctionnement linéaire (consommer des ressources, jeter) à un fonctionnement circulaire (réduire les consommations, réutiliser, recycler) qui permet de faire des économies.

Réduire sa consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ; revendre ses déchets encore fonctionnels à une entreprise voisine qui pourra les valoriser ; louer des équipements sous-utilisés. Autant d'exemples qui permettent de faire des économies.

La Chambre de Métiers d'Alsace informe, identifie les potentiels en entreprise et oriente vers les bons interlocuteurs.

- Conseille individuellement les entreprises : bilan des consommations et des postes de dépenses puis recherche de solutions
- Représente les artisans dans les grands projets territoriaux
- Informe les entreprises des soutiens et subventionnements auxquels elles peuvent prétendre pour réduire leurs consommations, leur impact environnemental ou assurer une mise en conformité réglementaire.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Visite des locaux de l'entreprise et entretien individuel avec le chef d'entreprise

Durée de la visite et de l'entretien : 2 heures

Synthèse des informations collectées
Présentation des pistes d'optimisation identifiées et des moyens de les mettre en œuvre

CONTACT

Chargée de développement économique référente Économie Circulaire :

Lucile Geyl-Hutschka
03 89 20 26 79
lgeyl@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur / repreneur ou tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF

Pris en charge par la CMA, l'Ademe et la Région Grand Est

AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Union européenne



GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



SUIVI ARTISAN BÉNÉFICIAIRE DU RSA (conseil)

OBJECTIF

Vous êtes artisan, bénéficiaire du RSA, et vous souhaitez être accompagné pour faire le point sur votre activité. Ce dispositif est pour vous.

DESCRIPTION

L'objectif de l'intervention de la CMA est de réaliser un état précis de votre situation économique, financière, voire sociale, et d'émettre un avis sur les conditions de la continuation de l'activité de votre entreprise.

4 entretiens de 2 heures vous sont proposés :

- l'entretien 1 permet d'établir un premier constat et des préconisations avec un plan d'actions,
- l'entretien 2, à trois mois, est un suivi du plan d'actions avec éventuellement de nouvelles recommandations faites au chef d'entreprise,
- l'entretien 3, à six mois, est un suivi du plan d'actions avec de nouvelles recommandations faites au chef d'entreprise (recadrage du plan d'actions),
- l'entretien 4, à dix mois, apprécie la mise en œuvre du plan d'actions et les résultats obtenus.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Durée : 12 mois

Quatre entretiens individuels avec le chef d'entreprise (dans son entreprise ou à la CMA) orientés par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Durée de l'entretien : 2 heures.

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA BÉNÉFICIAIRE du RSA

TARIF

Pris en charge par le Conseil départemental du Bas-Rhin



Accompagnement des artisans bénéficiaires du RSA bénéficie d'une aide de l'Union Européenne



PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

CÉDER SON ENTREPRISE



ENTRETIEN CADRAGE TRANSMISSION

OBJECTIF

Vous souhaitez vendre ou transmettre votre entreprise à un membre de votre famille, un salarié ou un repreneur externe ?
Vous voulez connaître les démarches de cession ? Savoir comment évaluer votre entreprise ?
Appréhender la fiscalité ? Trouver un repreneur ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous accompagne dans vos démarches de transmission et vous propose un entretien conseil confidentiel avec un chargé de développement économique spécialisé. Cet entretien permet d'analyser les points forts et les points d'amélioration de votre entreprise dans le cadre d'un projet de cession. Nous vous apporterons notre expertise pour vous donner une première approche de valorisation de votre fonds artisanal ou de vos parts sociales et étudier avec vous les points juridiques et fiscaux liés à la cession.

Si vous avez besoin de trouver un repreneur externe, nous pourrions également évaluer les cibles potentielles de repreneurs et les moyens à mettre en œuvre pour diffuser de façon confidentielle votre projet de cession. L'entretien comprend la rédaction d'une annonce qui pourra ensuite être diffusée sur le site Internet de la CMA et auprès des contacts créateurs reçus par nos services, afin d'optimiser vos chances de trouver un repreneur qualifié.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien individuel avec le chef d'entreprise

Durée de la visite et de l'entretien :
3 heures

CONTACTS

Chargés de développement économique - Transmission :

→ **BAS-RHIN**

Nicolas MOUGIN
03 88 19 79 27
nmougin@cm-alsace.fr

→ **HAUT-RHIN**

Jean-Marc DELLENBACH
03 89 46 89 17
jmdellenbach@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé souhaitant céder son entreprise

TARIF

Gratuit
Cofinancé par le FSE et la CMA



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

CÉDER SON ENTREPRISE



PACK TRANSMISSION

OBJECTIF

Vous souhaitez connaître précisément la valeur de votre entreprise ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous accompagne dans votre projet de transmission en vous proposant une évaluation de votre fonds artisanal ou de vos parts sociales. L'analyse de votre entreprise et de ses bilans permet d'en dégager les points forts et les points d'amélioration dans l'optique d'un projet de cession. Cette analyse permet, après retraitement de vos bilans et comptes de résultat, de fonder une valorisation du fonds ou des parts sociales.

Une fourchette de prix sera déterminée grâce à notre expérience du marché de la transmission / reprise et notre savoir-faire en termes d'analyse. La valorisation est établie selon plusieurs méthodes adaptées à chaque situation. Un rapport d'évaluation détaillé vous sera remis et expliqué.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien individuel avec le chef d'entreprise
Remise et explication du rapport

Durée de l'entretien de diagnostic :
3 heures

Durée de la réalisation du rapport :
1,5 jour

Durée de l'entretien de restitution :
2 heures

CONTACTS

Chargés de développement économique - Transmission :

→ **BAS-RHIN**

Nicolas MOUGIN
03 88 19 79 27
nmougin@cm-alsace.fr

→ **HAUT-RHIN**

Jean-Marc DELLENBACH
03 89 46 89 17
jmdellenbach@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF*

360 € TTC pour une entreprise de moins de 10 salariés

540 € TTC pour une entreprise plus de 10 salariés

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

CÉDER SON ENTREPRISE



DIFFUSION D'ANNONCES CIBLÉES

OBJECTIF

Vous souhaitez vendre votre entreprise et optimiser vos chances de trouver un repreneur parmi une cible d'autres professionnels en toute confidentialité ?

DESCRIPTION

Dans certains cas, en fonction du secteur d'activité et de la structuration de votre entreprise, il se peut que le meilleur profil de repreneur ne soit pas un particulier, mais plutôt un autre professionnel.

La Chambre de Métiers d'Alsace vous propose de réaliser une annonce pour proposer de façon confidentielle la vente de votre entreprise. Cette annonce sera ensuite diffusée par nos soins auprès des professionnels de votre métier ou métiers connexes ou complémentaires pour optimiser vos chances de trouver un repreneur qualifié.

Nous vous proposons de travailler avec nos conseillers spécialisés pour rédiger une annonce puis sélectionner parmi les entreprises du registre de la CMA celles qui pourraient être intéressées par la reprise de la vôtre. Nos services enverront alors votre annonce aux entreprises sélectionnées, géreront les retours et les éventuelles mises en relation avec vous, en préservant la confidentialité de votre démarche.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Durée de l'entretien : 2 heures
Suivi des mises en relation

La diffusion ciblée pourra être réalisée à l'issue d'un entretien « cadrage transmission », qui permettra au préalable de valider le projet de cession

Entretien individuel avec le chef d'entreprise

CONTACTS

Chargés de développement économique - Transmission :

→ **BAS RHIN**

Nicolas MOUGIN
03 88 19 79 27
nmougin@cm-alsace.fr

→ **HAUT RHIN**

Jean-Marc DELLENBACH
03 89 46 89 17
jmdellenbach@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé souhaitant céder son entreprise

TARIF*

50 € HT

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace

S'IMPLANTER ET SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE



AIDE À LA RÉALISATION DE PROJETS COLLECTIFS

OBJECTIF

Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'actions collectives destinées notamment à valoriser l'artisanat et à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises artisanales d'un territoire ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace apporte un soutien technique aux associations d'artisans, aux organisations professionnelles de l'artisanat et aux artisans dans leurs projets collectifs.

Elle apporte une expertise et un savoir-faire pour la conception de projets collectifs comme les salons, les foires, les portes ouvertes locales et le groupement d'entreprises.

La Chambre de Métiers d'Alsace aide à la mobilisation de partenariats techniques et financiers, accompagne les entreprises artisanales participantes.

La CMA intervient sur des thématiques souhaitées (accessibilité des points de vente, réseaux sociaux, gestion...).

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien individuel ou collectif

Livrable selon la nature du projet

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

- Associations d'artisans
- Organisations professionnelles de l'artisanat
- Collectivités territoriales
- Entreprises Artisanales

TARIF

Pris en charge par la CMA

S'IMPLANTER ET SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE



SERVICES À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ARTISANALES

OBJECTIF

Vous souhaitez être accompagné dans l'implantation foncière d'entreprises artisanales ?

DESCRIPTION

Compte-tenu de ses spécificités liées principalement aux contraintes de fabrication ou de production, l'entreprise artisanale doit bénéficier de conditions particulières pour exercer son activité. Parmi ces conditions figurent notamment la création et l'aménagement de locaux adaptés à son activité, ainsi qu'un coût d'achat ou de location acceptable pour elle.

L'aide à l'implantation d'entreprises artisanales se matérialise pour la Chambre de Métiers d'Alsace par plusieurs modalités d'intervention :

- proposer un état des lieux du secteur artisanal : chiffres clés, problématiques, etc.
- accompagner les opérations foncières et immobilières des collectivités ou d'autres opérateurs pour les adapter aux besoins et contraintes des artisans,
- participer à la définition d'une stratégie foncière et immobilière dédiée aux entreprises artisanales.

En matière d'urbanisme, la Chambre de Métiers d'Alsace est associée de droit à l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaires et aux projets locaux d'aménagement des collectivités territoriales, par exemple :

- les plans locaux d'urbanisme (PLU),
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Observations et prises de position de la CMA tendant à garantir la présence d'un tissu artisanal dynamique et bien intégré en milieu urbain ou rural, dans des conditions d'exploitation satisfaisantes

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Collectivités territoriales ou autres opérateurs

TARIF

Pris en charge par la CMA

S'IMPLANTER ET SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE



FOIRE EUROPÉENNE DE STRASBOURG ET FOIR'EXPO DE MULHOUSE

OBJECTIF

Vous souhaitez
trouver de nouveaux
clients et faire parler
de vous ? Exposer
et présenter votre
savoir-faire et
vos nouveautés ?
Développer votre
chiffre d'affaires,
votre image et votre
notoriété ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace propose deux espaces dédiés aux artisans alsaciens : la Foire Européenne de Strasbourg et la Foir'Expo de Mulhouse.

Elles attirent plus de 300 000 visiteurs chaque année. Ce sont deux lieux d'exposition et de valorisation du savoir-faire incontournables dans l'Est de la France.

La Chambre de Métiers d'Alsace propose un emplacement de choix dans un hall dédié à l'artisanat avec des stands équipés, à prix et prestations complémentaires négociés pour les entreprises artisanales.

La Foir'Expo de Mulhouse se déroule en mai puis La Foire Européenne de Strasbourg début septembre.

**MODALITÉS,
LIEU, DURÉE,
CARACTÉRISTIQUES
TECHNIQUES**

Dossier d'inscription complété,
photos et éléments valorisant
l'entreprise

CONTACTS

Chargés de développement
économique :

→ **STRASBOURG**

Sébastien LEHRER
03 88 06 13 33
slehrer@cm-alsace.fr

→ **MULHOUSE**

Jean-Marc DELLENBACH
03 89 46 89 17
jmdellenbach@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF*

En fonction de la foire, merci de
prendre contact avec le Chargé
de développement économique
référent

*Les conditions générales de vente peuvent être
retirées auprès de votre chargé de développement
économique.

S'IMPLANTER ET SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE



RENDEZ-VOUS CHEZ LES ARTISANS

**MODALITÉS,
LIEU, DURÉE,
CARACTÉRISTIQUES
TECHNIQUES**

Dossier d'inscription

OBJECTIF

Vous souhaitez promouvoir votre entreprise et votre savoir-faire lors d'une manifestation « Portes ouvertes » ?
Venez participer Aux Rendez-Vous chez les Artisans, c'est une opération collective qui a pour but de vous faire connaître, reconnaître.

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace organise chaque année les « Rendez-Vous chez les Artisans - RVA » dans le but :

- d'accueillir le grand public, vos clients, prospects, partenaires et fournisseurs au sein de votre entreprise,
- de promouvoir auprès des jeunes des métiers de l'artisanat,
- de découvrir les coulisses de votre activité, votre atelier, votre point de vente,
- de proposer des animations, des démonstrations, des expositions, des dégustations le temps d'un dimanche ou d'un week-end.

C'est une belle opportunité de gagner en notoriété et en image de marque, de partager votre métier, votre passion en bénéficiant d'un plan important de communication.

CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF*

- Entreprises de moins de 3 ans et / ou de moins de 3 salariés : 100 € HT
- Entreprises de plus de 3 ans et / ou de plus de 3 salariés : 200 € HT

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

S'IMPLANTER ET SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE



LES VITRINES DE MULHOUSE

OBJECTIF

Vous souhaitez
mettre en avant
votre activité et
votre savoir-faire ?
Vous recherchez
un lieu d'exposition
qui permet de
mettre en scène vos
produits ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous offre la possibilité de présenter votre entreprise, votre métier et vos produits dans une vitrine visible de la rue 24h/24.

Située en plein centre de la ville de Mulhouse, cette vitrine vous accueille sur une période de deux mois.

L'agencement d'une vitrine permet une réelle visibilité des produits et donne envie aux passants d'en découvrir davantage.

La CMA met à votre disposition un espace de qualité avec l'accompagnement d'une décoratrice. La mise en scène des produits peut-être réalisée par vos soins.

**MODALITÉS,
LIEU, DURÉE,
CARACTÉRISTIQUES
TECHNIQUES**

5 thématiques d'exposition chaque
année
Fourniture par l'entreprise des pièces
et produits à exposer

CONTACT

Chargé de développement
économique référent :

Yannick Guibout
03 89 46 89 14
yguibout@cm-alsace.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Artisans et acteurs locaux

TARIF

Pris en charge par la CMA